



PLAN D'EXTENSION PARTIEL

créant une zone de camping et de caravanning résidentiel

au lieu dit "Aux Viaules"

Camping des PINS

Coordonnées 541'600 / 185'800

Grandson le 19.10.83 Affaire 073.83

BARBLAN Reto & Co.
Ing. EPFL - Géomètre officiel
2, rue Basse - 1422 GRANDSON
Tél. (024) 24 40 27

Approuvé par la Municipalité
en séance du 19 OCT. 1983

Au nom de la Municipalité
Le Syndic : *[Signature]* Le Secrétaire : *[Signature]*

Adopté par le Conseil communal
en séance du 8 MARS 1984

Le Président : *[Signature]* Le Secrétaire : *[Signature]*

Déposé à l'enquête publique
du 25 OCT. 1983 au 25 NOV. 1983

Le Syndic : *[Signature]* Le Secrétaire : *[Signature]*

Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance du 25 AVR. 1984

l'atteste,
LE CHANCELIER: *[Signature]*



LEGENDE

- limite des constructions
- zone de résidences secondaires
- zone de verdure
- aire forestière
- zone de camping et de caravanning résidentiel, avec périmètre
- Secteur réservé au caravanning résidentiel

Aux Viaules



Lac de Neuchâtel

Echelle 1:1000

REGLEMENT DE LA ZONE

Article premier

Le plan d'extension partiel est destiné au camping et au caravanning résidentiel.
Le caravanning résidentiel n'est admis qu'à l'intérieur du secteur réservé à cet effet.

Article 2

La loi du 11 septembre 1978 sur les campings et caravanings résidentiels et son règlement du 23 avril 1980 sont applicables.

Exonéré de la taxe